

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 4 juillet 2023

Objet : **Convention d'adhésion à l'ADULLACT.**

Fondée en 2002, l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

L'ADULLACT, structure unique en Europe, est une initiative née de la nécessité de voir apparaître une alternative au système des licences propriétaires, en particulier dans le domaine des logiciels métiers.

En mettant en place des projets informatiques libres répondant aux besoins précis de ses adhérents et en coordonnant les compétences territoriales, l'ADULLACT souhaite donner un sens concret à l'idée de mutualisation des ressources. Avec une conviction et un principe simples : l'argent public ne doit payer qu'une fois.

L'association propose des services en ligne, en particulier :

- S²LOW : outil de télétransmission des actes au contrôle de légalité et des flux comptables à la pairie départementale, déjà proposé dans le pack e-administration ;
- NextCloud : outil de stockage en ligne ;
- DirectMairie : service permettant au citoyen de faire des signalements à sa mairie, et bientôt, communication de la mairie vers le citoyen ;
- Démarches simplifiées : service permettant aux organismes publics de créer des formulaires pour des démarches en ligne.

Adhérer à l'ADULLACT c'est aussi échanger et partager des expériences au travers de différents types d'animation :

- Groupes de travail
- Groupes de réflexion
- Des séminaires techniques web-conférences

L'objectif du SMO Eure Normandie Numérique est d'adhérer à l'ADULLACT pour lui-même, mais aussi pour toutes les structures publiques qui auront adhéré ou conventionné avec le syndicat, afin de leur faire bénéficier des services de l'ADULLACT.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Concernant l'adhésion, 3 tarifs sont proposés, en fonction du nombre de structures adhérentes :

- Moins de 40 collectivités : 2 000 € TTC/an
- De 41 à 150 collectivités : 4 000 € TTC/an
- Plus de 150 collectivités : 6 000 € TTC/an

Le SMO souhaiterait adhérer au 1^{er} septembre 2023, pour moins de 40 collectivités, puis renouveler cette adhésion le 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble de ses membres, qui seront certainement plus de 150.

Il est à noter que l'adhésion permettrait au SMO de s'affranchir de la maintenance annuelle de S²LOW, tiers de télétransmission de Libriciel, qui s'élève à 4 200 € TTC.

La convention d'adhésion à l'ADULLACT se trouve en annexe, elle est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être prorogée par avenant avec l'accord mutuel des parties.

Il est proposé au comité de bureau d'approuver la délibération suivante :

Réunion du 4 juillet 2023

Objet : Convention d'adhésion à l'ADULLACT.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;
- Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 du 17 avril 2023 actant les nouveaux statuts du syndicat ;
- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le bureau, réuni le 4 juillet par visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la convention d'adhésion à l'ADULLACT,

- D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'adhésion, dont le montant de la cotisation annuelle est définie forfaitairement par rapport au nombre de collectivités bénéficiaires des services de l'ADULLACT, dans la mesure où les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Nombre de voix pour : 7

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 4 juillet 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

